

Séance publique du 12 février 2007

Délibération n° 2007-3936

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] : convention annuelle de partenariat avec l'association Entrepreneurs de la cité pour son programme d'actions 2007 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

L'entrepreneuriat contribue au dynamisme économique de l'agglomération et au renforcement de son positionnement dans la compétition européenne. Il est synonyme d'innovation et de renouvellement du tissu économique local. L'impact en termes d'emploi est déterminant: chaque année, près de 30 000 emplois sont créés ou sauvegardés dans l'agglomération lyonnaise grâce à la création et à la reprise d'entreprise.

Le dispositif partenarial [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], animé par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise, vise à consolider et renforcer l'impact de l'entrepreneuriat sur le développement économique de l'agglomération.

Ses objectifs sont :

- d'augmenter le nombre d'entreprises créées et pérennes et donc le nombre d'emplois :
 - . en sensibilisant les porteurs de projet potentiels à l'opportunité d'entreprendre et à l'opportunité de se faire accompagner pour réussir,
 - . en simplifiant le parcours du créateur d'entreprise et en lui offrant une réponse adaptée à ses besoins et un suivi personnalisé ;
- de faire de Lyon la capitale européenne de l'entrepreneuriat en développant des actions innovantes et en faisant de l'agglomération une terre d'expérimentation pour le lancement d'initiatives de portée nationale et européenne.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine, principale financeur de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], consacrera en 2007 plus d'1,4 M€ au développement de l'entrepreneuriat dans l'agglomération lyonnaise. Le soutien de la Communauté urbaine se traduit principalement par des conventions de partenariat avec des associations ou des organismes contribuant au développement de services de proximité et de qualité pour quatre cibles prioritaires : les créateurs d'entreprises traditionnelles, les porteurs de projet innovants, les repreneurs et cédants et les porteurs de projets issus des quartiers prioritaires.

L'agglomération lyonnaise connaît depuis trois ans une augmentation continue du nombre d'entreprises créées : + 12 % entre 2003 et 2005.

Parmi les nouveaux entrepreneurs, 25 % environ étaient en situation d'exclusion au moment de la création. Si ces créateurs d'entreprise, au profil particulier, bénéficient aujourd'hui d'outils financiers adaptés, notamment grâce au développement du microcrédit, ils ont rarement les fonds propres nécessaires pour accéder à une assurance garantissant la sécurité de leur statut et de leur environnement familial.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite soutenir Entrepreneurs de la cité, l'association de préfiguration pour une fondation de la micro-assurance.

La présentation de l'activité d'Entrepreneurs de la cité

Entrepreneurs de la cité s'appuie sur le savoir-faire des professionnels de l'assurance et du microcrédit pour proposer un accompagnement et une microassurance solidaire aux personnes défavorisées créatrices de leur propre emploi.

Ses objectifs sont :

- de sensibiliser les micro-entrepreneurs à l'intérêt de l'assurance pour pérenniser leur activité,
- d'accompagner les micro-entrepreneurs dans l'analyse des risques,
- de proposer une offre d'assurance adaptée basée sur des garanties sur mesure et ouvertes à tous, sur une cotisation modérée (1 € par jour) sans commission et sur une protection transitoire (4 ans) vers l'accès à un produit classique. Il s'agit de la Trousse première assurance (TPA).

Afin de prescrire la TPA, Entrepreneurs de la cité s'appuie sur les réseaux traditionnels d'appui à la création : l'Adie, les plates-formes d'initiative locale et les Boutiques de gestion.

La fondation qui est en cours de création servira de passerelle entre ces réseaux et les assureurs. Elle compte, d'ores et déjà, parmi ses membres, les réseaux qui viennent d'être cités, mais également AG2R, April Group, Evolem, la Banque postale, la Caisse des dépôts et consignations, CNP assurances, La Mondiale.

Les perspectives 2007

- Lancement du produit de manière expérimentale dans l'agglomération lyonnaise.

A partir de novembre 2006, la TPA est lancée de manière expérimentale en région Rhône-Alpes, avec un focus tout particulier sur l'agglomération lyonnaise.

Cette première année d'activité permettra de valider les modalités de mise en œuvre de la microassurance et notamment l'adéquation des garanties proposées aux besoins des micro-entrepreneurs.

L'objectif est de délivrer 200 TPA dans l'agglomération lyonnaise en 2007.

- Adhésion d'Entrepreneurs de la cité au dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

L'action initiée par Entrepreneurs de la cité présente en effet une réelle valeur ajoutée pour l'agglomération et le développement du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] : elle permet de répondre de manière innovante à un besoin des porteurs de projet en situation précaire et elle contribue à positionner la Communauté urbaine comme un territoire propice à l'expérimentation entrepreneuriale.

Au titre de son adhésion au dispositif (qui devrait être effective au deuxième semestre 2007), Entrepreneurs de la cité s'engagera à :

- . respecter les engagements de la charte,
- . s'impliquer dans les instances de gouvernance et les projets partenariaux conduits par le réseau (notamment programme de labellisation et base de données commune),
- . afficher son appartenance au dispositif dans le cadre de ses actions et documents de communication,
- . participer au salon des entrepreneurs Lyon Rhône-Alpes en 2007 sous la bannière [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat].

Entrepreneurs de la cité apportera notamment sa contribution au contenu et/ou aux services du portail économique de l'agglomération.

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine et les critères d'évaluation

Afin de contribuer au lancement de l'expérimentation et d'inscrire la micro-assurance comme l'un des axes de développement du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine, d'un montant de 30 000 € pour l'année 2007, dans le cadre d'une convention de partenariat.

La réalisation du plan d'action évoqué ci-dessus sera évaluée selon des critères précisés dans la convention.

Le budget prévisionnel 2007

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
missions sociales	133 000	subventions	115 182
. soutien à l'association des assurés	123 000	. Communauté urbaine	30 000
. accompagnement des assurés	10 000	. Région	30 000
création de la fondation	2 500	. Europe	15 182
communication et levée de fonds	29 096	. DGTEFP	40 000
investissements	2 500	fonds privés	184 500
frais de réalisation des missions	183 211	produits financiers	50 625
total	350 307	total	350 307

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 30 000 € à Entrepreneurs de la cité.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec Entrepreneurs de la cité pour l'année 2007. La convention précise notamment les modalités de versement de la subvention : 80 % à la signature de la convention, les 20 % restants sur remise d'un rapport d'activités au 30 novembre 2007.

3° - La dépense correspondante de 30 000 € est imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 090 - opération 0757.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,